

Conditions de vente des Essaims :

*les essais sont distribués dans l'ordre de réception des commandes. (**Attention Nombre d'essais limité**)
(Livraison essais hivernés prévu à partir du 11/04/2025 suivant météo).

**La date donnée est indicative selon météo et sera précisée une semaine avant livraison par mail.

- Une commande est prise en compte à réception du chèque et des conditions signées et remplies lisiblement.
- L'acompte est de 80€ par essaim (Voir Conditions Générales de Vente à signer page 2).
- Nous n'effectuons aucun transvasement, les essais sont livrés dans des ruchettes
- Les reines sont marquées pour la plupart (90% cependant il arrive que le marquage parte).
- Essaim livré avec ruchette polystyrène, carton ou bois selon disponibilité des fournisseurs.
- Essaim sur 5 cadres (droits et Hoffmann mais format Dadant), 3 cadres de couvains minimum (le couvain peut être ouvert ou fermé, le reste en provisions).
- La signature du bon de commande inclut l'acceptation des CGV.
- Nos reines sont sélectionnées depuis plusieurs années parmi nos souches (Buckfast et Caucasienne...)

Bon de commande à remplir et signer

Envoyer à l'adresse suivante : **SAS Les Essaims Savoyards 57 RTE DE TERMINE 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE**

Nom : Prénom.....

Adresse :

Code postal : Commune

Téléphone portable : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ communication Via SMS

Mail : (écrire lisiblement SVP)

.....

Tarif TTC

Au-delà de 50 nous contacter	1 à 3	4 à 8	8 et plus	Total
Essaim hiverné 5C Dispo Avril	170,00	162,00	154,00	
Essaim de l'année 5C Dispo mi- fin mai	155,00	150,00	142,00	
Reine 2024 fécondée Envoie possible	33,00			
Paquet d'abeilles Warre	160,00	155,00	150,00	
Retour ruchette polystyrène à ramener au 15/03/2024	-7€	A déduire du montant total		

Lieux de retrait possibles (**cochez la case de votre choix**)

☐ Bas -Chablais **OU** ☐ 74130 Glières Val de Borne

Enlèvement cocher la case ci-dessous (Dates communiquées courant Mars)

☐ Loire et Rhône. LIVRAISON sur la commune de Rive-de-gier (42)

☐ Isère LIVRAISON sur la commune de Oytier (38)

Facturation Commune et entreprise Via Chorus Pro 10€ par Essaims

Dans l'optique de l'amélioration continu de nos services merci de nous contacter de préférence par mail

Ruche complète avec essaim nous contacter.

Date : Nom et Signature :

1- Tarifs et factures :

Les tarifs des essaims d'abeilles et ruches peuplées sont affichés TTC. La TVA appliquée est de 10%. Toute commande est à régler dans sa totalité en TTC. Une facture vous sera remise sur simple demande.

2- Enregistrement des commandes :

Votre commande d'essaims d'abeilles et / ou de ruches peuplées est enregistrée à la réception et encaissement de votre acompte de réservation. Les acomptes ne peuvent donner lieu à un remboursement en cas d'annulation de votre part.

3- Date de mise à disposition :

La période de disponibilité des essaims d'abeilles et des ruches peuplées est donnée à titre indicatif. Elle peut être modifiée en raison de facteurs indépendants de notre volonté : retard de développement des colonies d'abeilles, mauvaises conditions météorologiques, catastrophe naturelle, vol, incendie, etc.

4- Le transport :

Les essaims d'abeilles ou les ruches peuplées seront à retirer le soir, à la tombée de la nuit.

Les essaims d'abeilles ou les ruches peuplées vous seront remis déjà prêts à charger. Il n'y aura pas de transfert à effectuer sur place. Chaque essaim d'abeilles ou ruche peuplée est contrôlé par nos soins avant leur départ. Le jour du retrait de vos essaims d'abeilles et / ou des ruches peuplées, vous devez avoir dans votre véhicule, prêt à servir, votre tenue d'apiculteur et votre enfumoir, ainsi que des sangles ou tout autre matériel pour caler vos ruches et / ou ruchettes.

5- Responsabilité pendant et après le transport :

Une fois les essaims d'abeilles et / ou les ruches peuplées chargés dans votre véhicule, nous ne pourrions être tenus responsables de tout incident survenu lors de votre voyage. Vous êtes responsable du bien-être de vos abeilles pendant et après leur transport. Veillez au risque d'étouffement des colonies, ne les recouvrez pas d'une bâche ou d'une couverture. Soyez vigilant sur la route et assurez-vous d'avoir un véhicule en règle et suffisamment spacieux pour transporter vos ruchettes ou vos ruches. Si nous constatons qu'il y a un risque pour les abeilles, nous nous gardons le droit de refuser la vente.

5.1- Responsabilité de détention d'abeilles :

Les abeilles font partie des espèces menacées, il est nécessaire de les protéger.

Avant tout achat ou réservation d'essaims d'abeilles ou de ruches peuplées, assurez-vous d'avoir toutes les compétences nécessaires pour détenir et vous occuper de colonies d'abeilles.

Beaucoup de formations et de ruchers écoles sont là pour vous aider.

Renseignez-vous sur la réglementation légale de votre commune pour ce qui est de la détention de colonies d'abeilles.

Dès que vous avez effectué le retrait de colonies d'abeilles sur notre exploitation, elles passent pleinement

sous votre responsabilité.

Lien direct du formulaire de déclaration de détention et d'emplacement de ruches (obligatoire) :

<https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/Cerfa13995/>

6- Réclamations :

Chaque essaim d'abeilles ou ruche peuplée est contrôlé par nos soins juste avant leur départ.

Toute réclamation concernant les essaims d'abeilles ou les ruches peuplées devra être formulée par email sous 7 jours après leur retrait sur l'exploitation accompagnée de photos ou de vidéos.

Passé ce délai, aucune réclamation ne sera recevable.

7- Acceptation des présentes Conditions Générales de Ventes :

Tout achat ou réservation effectué par le client vaut acceptation totale et sans conditions des CGV.

Date et signature précédées de la mention Bon pour accord :

Fait à :

Nom et prénom :

Signature :

Le :